

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	22

DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

OBJET
N° 2025-3-12

**Contrat de maintenance
et d'entretien des aires de jeux**

Etaient présents : MM.ALLIERI –BASSO-Mme HENRY – M.LENOBLE- Mmes FERNANDEZ-AUBERTOT-LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

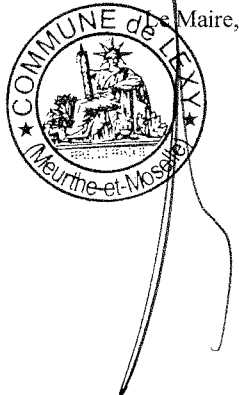
Excusés :

M.PESCE ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT
Mme LIGI ayant donné pouvoir Mme HENRY
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 mars 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 3 mars 2025.



Afin de permettre de suivre les préconisations du décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux et la norme NF EN 1176-7, l'Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat d'entretien et de maintenance des équipements installés sur les différentes aires de jeux communales, avec la société I.M.A.J. située à LACROIX-SUR-MEUSE.

Ce contrôle consistera notamment en :

-un contrôle visuel et fonctionnel

-un entretien de « routine » (retouches de peinture, petites réparations...)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E.legalite.com

- un nettoyage à la machine à haute pression
- un enlèvement et une évacuation des détritux...

Ce contrat sera conclu pour une durée de 3 ans. Le coût total s'élève pour 2 passages à 3 600,00 € HT, soit 4 320,00 € TTC par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE et **AUTORISE** le Maire à signer le contrat entretien et maintenance des équipements des aires de jeux communales avec la société I.M.A.J. aux conditions décrites ci-dessus.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront prévues aux budgets de l'exercice et suivants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com